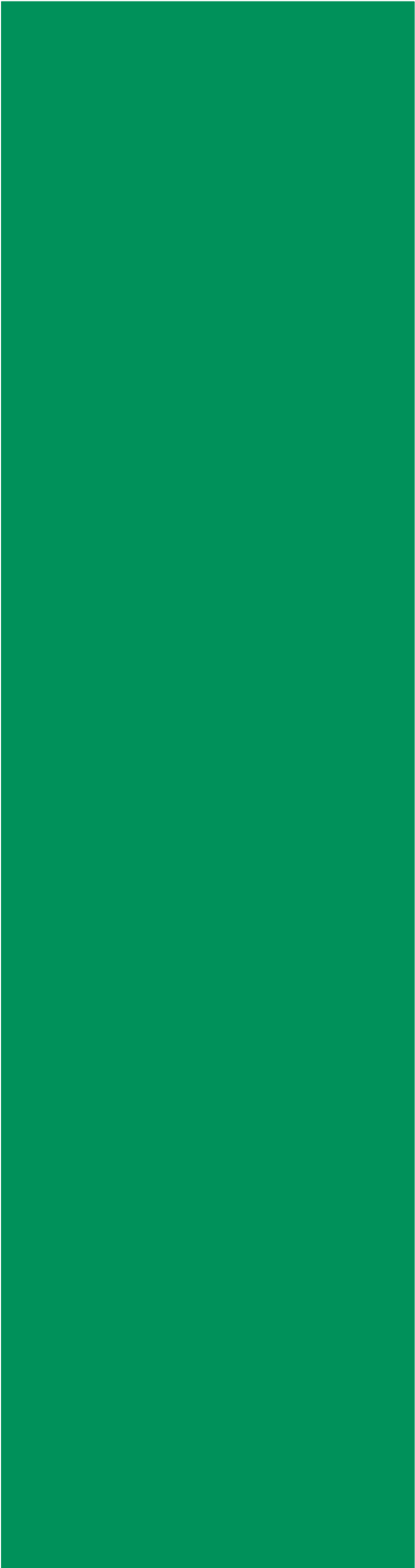




SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Rapport annuel au 28 Juin 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	8
Certification	25

Comptes annuels

Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Hors-bilan	32
Compte de résultat	33

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'actif net.....	37
Complément d'information 1.....	38
Complément d'information 2.....	39
Ventilation par nature des créances et dettes	41
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	42
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	43
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	44
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	45
Affectation des résultats	46
Résultat et autres éléments.....	56
Inventaire.....	61

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

INDICATEUR DE REFERENCE

MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividende réinvestis). Cet indice mesure l'évolution des moyennes et petites capitalisations dans quinze pays développés d'Europe, tous secteurs confondus. L'administrateur de l'indice MSCI EMU SMID CAP Net Return est MSCI et est inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse <https://www.msci.com/>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de références utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description de la stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de l'Union Européenne.

La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles mais avec une contrainte de capitalisation, 51% de l'actif net devant à tout moment être exposé à des actions d'entreprises capitalisant moins de 7 milliards d'euros. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

Les actions éligibles au PEA représentent à tout moment au moins 75% de l'actif net, qui pourra le cas échéant être concentré sur un nombre réduit de valeurs. L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux hors Union Européenne, y compris émergents, sélectionnées dans les mêmes conditions.

L'exposition au risque de change est limitée à 25% de l'actif du FCP.

Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans le dit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément de ces investissements en actions, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement du FCP, l'équipe de gestion peut exposer l'actif net aux instruments financiers suivants :

1. Obligations, y compris obligations convertibles et autres titres de créances en euros, sans contraintes sectorielles ou géographiques, de notation minimum BBB-, l'exposition à ces instruments financiers ne pouvant excéder 25% de l'actif net du FCP. Cette sélection est également libre de toute contrainte sectorielle et intègre des critères extra – financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

2. Instruments du marché monétaire. L'équipe de gestion peut ainsi exposer jusqu'à 25% de l'actif net du FCP à des bons du trésor de l'Etat Français (« BTF ») et à des certificats de dépôts négociables (ci-après les « CDN ») d'émetteurs privés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et notés au moins BBB ou équivalent par les agences de notation (Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch Ratings), ces CDN devant présenter une durée de vie résiduelle inférieure à trois mois.

3. OPCVM français ou européens, dans la limite de 10% de l'actif net du FCP. Ces investissements peuvent être effectués dans le prolongement de la stratégie d'investissement (OPCVM actions, mixtes, obligataires) ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP (OPCVM monétaires).

Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.

4. Instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré (CFD) pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions internationales, sans possibilité de surexposition du portefeuille et dans une limite d'engagement d'une fois l'actif. La politique d'utilisation des produits dérivés, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi. Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

De plus, la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, plus largement, en dialoguant avec les entreprises.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds, ce dernier relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au présent Prospectus.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

Actions :

L'actif net est exposé en permanence aux actions des pays de l'Union Européenne, pour une part allant de 60% à 100% de l'actif net du FCP, le portefeuille demeurant investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA).

La sélection de ces actions est effectuée sans contraintes sectorielles mais avec une contrainte de capitalisation, la part de l'actif exposée aux actions devant à tout moment comprendre au moins 51% d'entreprises capitalisant moins de 7 milliards d'euros.

L'actif net peut être exposé jusqu'à 10% à des actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux, dont les marchés émergents.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'actif net peut comporter entre 0% et 25% d'obligations, y compris obligations convertibles et autres titres de créances libellés en euros, d'émetteurs ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, hormis l'interdiction des titres issus de pays émergents. Leur sélection est fondée sur la qualité de crédit de leurs émetteurs et le rendement proposé, sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif du portefeuille.

L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP. Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF) ou privés (CDN) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

Parts ou actions d'OPC :

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM européens ou d'OPC français investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement. Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions, obligataires ou diversifiés dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance. Ces OPC sont sélectionnés par l'équipe de gestion après des rencontres avec les gestionnaires de ceux-ci, le principal critère de sélection après la complémentarité des stratégies étant la pérennité du processus d'investissement.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Instruments dérivés :

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont uniquement de nature future.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille. Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action ou obligation.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

Contrats négociés de gré à gré : le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés, celle-ci sera au maximum de 100% et ne procurera donc aucune surexposition.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux dépôts :

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces.

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

- **Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

- **Le risque actions**, du fait de l'exposition comprise entre 60% et 100% aux marchés d'actions par des investissements en actions, en OPC offrant une exposition aux actions, en obligations convertibles en actions et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions diminue, impactées par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.

- **Le risque lié à l'intervention sur les marchés émergents**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être investi jusqu'à 10% de son actif net en valeurs cotées sur les marchés émergents.

L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés, qui peut affecter la valeur liquidative du FCP.

Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à une volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque de liquidité accru.

- **Le risque lié à la gestion discrétionnaire** : du fait de la possibilité pour l'équipe de gestion d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que cela entraîne une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque de taux et de crédit** : du fait de la possibilité pour le FCP de détenir en produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, jusqu'à 25% de son actif.

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque lié à la détention d'obligations convertibles**, du fait de l'exposition jusqu'à 25% de l'actif net à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur d'une ou plusieurs obligations convertibles diminue, impactée par le niveau des taux d'intérêts, l'évolution du cours des actions sous-jacentes ou l'évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.

En cas de baisse de la valeur d'un ou plusieurs obligations convertibles la valeur liquidative pourra baisser.

- **Le risque de change**, certains instruments financiers employés pouvant être cotés dans une devise autre que l'euro.

A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 25% de son actif au maximum pour les résidents français ; Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque de liquidité**, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP investit. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

- **Le risque de contrepartie**, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum du portefeuille par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

- **Le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR)** : Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Enfin, jusqu'à 15% de l'actif net du fonds pourra être exposé à des sociétés dites en transformation, ce qui signifie qu'elles ne font pas encore partie des "best in universe" mais sont engagées dans un processus vérifiable d'amélioration de leur offre de produits ou services, ou de leurs pratiques.

- **Les risques de durabilité** : du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme.

La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Juillet 2023

Les marchés affichent une belle progression en juillet soutenus par une inflation qui se tempère, une BCE moins ferme sur les prochaines hausses de taux et des premières publications qui sont plus résilientes qu'anticipées. Le fonds sous-performe sur la période, pénalisé par un manque de valeurs financières et immobilières qui tirent l'indice mais aussi des parcours décevants de certaines positions. Ariston est impactée par un changement de politique de subventions en Italie qui freine la demande, une crainte de surcapacité sur les pompes à chaleur et des clients plus frileux à investir sur le renouvellement de leurs équipements ; nous avons allégé la position en amont de la publication. Sesa poursuit sa baisse alors que les résultats publiés ressortent en ligne, affichant une progression de 25% de son Ebitda. Le bémol vient de la génération de trésorerie qui est impactée par l'activité importante de M&A sur l'année.

Août 2023

Des données macroéconomiques mitigées (PMI en Europe suggérant une contraction du PIB au T3, fonctionnement au ralenti de l'économie chinoise...) ainsi qu'un pivot des banques centrales qui pourrait arriver plus tard que prévu au regard des discours des banques centrales à Jackson Hole, ont remis un peu de pression sur les marchés en dépit d'une saison de résultats plutôt correcte. Azelis, qui a annoncé le départ de son CEO, affiche la plus forte baisse, pénalisé par une normalisation des chaînes d'approvisionnement et une demande plus faible dans un secteur de la chimie avec des volumes en nette baisse. Aurubis est impacté par une génération de cash décevante et par la baisse des prix des principaux métaux et de l'acide sulfurique, en dépit de la bonne résistance du cuivre tandis qu'Ariston souffre des craintes liées à un environnement concurrentiel plus intense sur les pompes à chaleur. A l'inverse, ALK-Abello rassure en confirmant sa guidance et pourrait bénéficier d'un newsflow porteur au S2 (développements au Japon, résultats sur l'allergie alimentaire et sur les tablettes en pédiatrie...).

Septembre 2023

La hausse des prix du pétrole, réalimentant les craintes sur l'inflation, et les messages des banques centrales, mettant en garde sur la persistance d'un environnement de taux élevés, ont pesé sur les marchés actions et en particulier sur les petites et moyennes valeurs. Ce contexte n'est pas favorable aux valeurs de croissance détenues en portefeuille (Thule, Compugroup, Azelis) et au contraire bénéficie aux financières et aux valeurs pétrolières que nous détenons peu. Les titres liés à la consommation sont également fortement touchés à l'instar de De Longhi (petits électroménagers) ou Ariston (équipements thermiques pour les particuliers) qui doit également faire face à des changements réglementaires en Italie et en Allemagne ainsi qu'une situation de surcapacité sur les pompes à chaleur. Par ailleurs, nous décidons de sortir El.En (équipement de lasers pour l'industrie et le médical) suite à des perspectives incertaines sur le marché chinois.

Octobre 2023

L'anxiété fait son retour sur les marchés actions sous les effets de la poursuite de la hausse des taux longs, la situation géopolitique au Moyen-Orient et des données macroéconomiques européennes sous pression. Ce contexte est peu propice aux petites et moyennes capitalisations qui poursuivent leurs sous-performances. Malgré quelques bonnes surprises avec Stabilus (acquisition d'une société spécialisée dans les outils robotiques) et des relèvements d'objectifs financiers annuels (Nemetschek et Virbac), nous avons fait face à des déceptions lors des publications. C'est le cas de Barco, leader sur les équipements de projection et d'écrans pour divers marchés finaux (salles de cinéma, aéroports et santé). La société a revu drastiquement à la baisse ses attentes de croissance pour l'année en cours en raison d'une faiblesse persistante de l'activité en Chine mais aussi de commandes de clients globalement plus faibles qu'attendues.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Novembre 2023

Suite à des données rassurantes sur l'inflation, nous avons observé une détente sur les taux qui a favorisé un rebond des petites et moyennes valeurs. Le fonds progresse ainsi de près de 10% sur la période et le contexte semble plus favorable à l'approche de 2024 pour le segment. Ce sont les valeurs de la technologie qui réagissent le plus favorablement, avec notamment un rebond marqué d'Aixtron qui rassure sur sa capacité à engranger suffisamment de commandes d'ici la fin d'année pour ses équipements de déposition de matériaux pour la production de semi-conducteurs. Dans l'industrie, Arcadis continue de bénéficier de son positionnement d'ingénierie sur les projets qui répondent aux défis du changement climatique et des besoins sociaux, et annonce de nouveaux objectifs ambitieux à horizon 2026 qui visent une croissance organique entre 5 et 10% et une marge d'Ebitda de 12.5% (contre 10% attendue en 2023).

Décembre 2023

Les small et midcaps clôturent l'année sur une nouvelle sous-performance en zone Euro avec un écart d'environ 10bp par rapport aux larges caps. Cependant, les deux derniers mois montrent des signaux d'amélioration importants : la poursuite de la baisse des taux souverains ainsi que des éclaircies concernant les dernières données macro-économiques. Cette configuration est très favorable au segment et pourrait se poursuivre à court terme. Sur la période et depuis le rebond des midcaps fin octobre, le fonds surperforme sensiblement son indice grâce à des rating de titres faiblement valorisés (Ipsos, Tokmanni), des valeurs exposées aux renouvelables (ERG, Solaria, Deme) et de solides publications (Virbac et Sesa). Virbac réhausse pour la deuxième fois de l'année ses prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle grâce à un marché de la santé animale mieux orienté et des investissements R&D plus faibles que prévus.

Janvier 2024

Le début d'année est marqué par un recalibrage des attentes quant au timing et l'ampleur de baisse des taux par les banquiers centraux et une poursuite des tensions en mer rouge qui font craindre un retour de l'inflation. Les dispersions sont déjà marquées ce début d'année avec des valeurs technologiques bien orientées notamment dans le segment des semi-conducteurs et les logiciels alors que les valeurs sensibles aux taux comme la consommation et les énergies renouvelables subissent des déconvenues. Solaria est sous pression sous l'effet d'une baisse des prix d'électricité en Allemagne et de craintes autour de décalage de mises en service de nouvelles capacités qui pourraient remettre en question ses objectifs financiers 2024 et 2025. Puma termine l'année 2023 sur un impact important de la dévaluation du Peso argentin et dévoile des perspectives 2024 bien en deçà des attentes du marché, ce qui remet en question l'attractivité de la marque après le départ de son dirigeant chez Adidas.

Février 2024

L'inflation n'a pas dit son dernier mot et contrarie les attentes optimistes de baisses de taux du marché. Les Small Caps sous-performent à nouveau, impactées par la remontée des taux souverains européens qui prend ainsi le pas sur des indicateurs économiques suggérant que le pire est sans doute derrière nous dans la zone Euro. Le fonds bénéficie de publications favorables comme ALK, le leader des traitements anti-allergiques, qui confirme une bonne trajectoire de croissance pour 2024 (entre 9-12% de hausse attendue de ses revenus) et vise toujours une forte expansion de ses marges à horizon 2025. A l'inverse, Compugroup déçoit à nouveau avec un plan de restructuration important inattendu et des perspectives peu convaincantes. Les sociétés exposées à la production d'énergie (Solaria, ERG) sont également sous pression avec une baisse du prix spot de l'électricité importante ce début d'année.

Mars 2024

Dans un contexte où les taux d'intérêt restent sur des niveaux élevés, le fonds est pénalisé par sa faible exposition au secteur financier mais aussi sa surpondération à la technologie qui est en recul sur le mois. Ainsi, nous retrouvons Sopra parmi les plus fortes baisses, sans explication fondamentale, mais aussi Sesa dont les résultats ont été décevants avec une baisse d'activité inattendue sur la revente de logiciels en Italie et un impact toujours important de la hausse des taux d'intérêt sur ses frais financiers. Le segment des renouvelables (ERG, Solaria) continue d'être pénalisé par un environnement de prix de l'énergie faible, expliqué en partie par une météo clémente et une offre de gaz abondante. Nous avons réduit notre exposition au secteur, ainsi que notre position en Brunello Cucinelli après un excellent parcours. Par ailleurs, nous initions Robertet, acteur français de la production d'ingrédients et d'arômes naturels pour la cosmétique et l'agroalimentaire.

Avril 2024

La sélection de valeurs compense une allocation sectorielle défavorable en avril alors que les financières, largement sous-pondérées dans le fonds, continuent d'afficher une belle progression tandis que la technologie et l'industrie, surpondérées, subissent une correction. Les publications trimestrielles sont assez hétérogènes et font ressortir globalement des attentes d'accélération d'activité attendues au deuxième semestre 2024 alors que le début d'année est assez mou. C'est le cas pour Alten et Sopra qui connaissent des croissances organiques proche de 0, impactées par un effet de base élevé et des budgets de dépenses informatiques et en R&D qui montrent une nette décélération. Dans ce contexte de faible demande, nous nous concentrons sur la rentabilité et la génération de trésorerie qui nous semblent plus attractives chez Sopra, d'où notre choix de réduire notre position en Alten. Par ailleurs, suite à de multiples déceptions, nous soldons notre position en Barco dont les choix d'allocation du capital nous semblent incertains.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Mai 2024

Les baisses de taux imminentes, attendues dès juin en Europe, offrent un contexte plus favorable au segment des petites et moyennes valeurs. Le fonds enregistre ainsi une belle progression, bénéficiant notamment du rebond de valeurs sensibles aux taux (acteurs des renouvelables comme Solaria ou dossiers de croissance comme Esker, ALK Abello et ASMI, réintégré dans le fonds en avril suite à une publication T1 indiquant une forte reprise des commandes). Alors qu'ils figuraient déjà parmi les meilleurs contributeurs sur 2024, DEME Group (carnet de commandes solide offrant une belle visibilité et taux d'utilisation élevée des navires soutenant une profitabilité élevée), ID Logistics (fort développement organique avec la croissance embarquée liée aux contrats démarrés en 2023 et aux 20 nouveaux démarrages attendus en 2024), Nexans (forte demande en haute tension et plus grande résilience qu'attendu en basse tension) ou encore Spie (conditions de marché toujours favorables avec une forte demande et un « pricing power » solide) continuent de bénéficier d'une dynamique favorable.

Juin 2024

La dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par Emmanuel Macron le 9 juin 2024, annonce le grand retour du risque politique en Europe: en France, l'incertitude sur la nouvelle composition de l'assemblée et les annonces de programme des partis pressentis pour gouverner sèment le doute, mais c'est aussi la politique européenne qui pourrait être remise en question. Les grandes perdantes de cette situation sont encore une fois les plus petites capitalisations, en particulier celles dont l'activité est majoritairement tournée vers la France. Les performances en disent long (entre le 10/06/2024 et le 27/06/2024) : Stoxx 600 -1.7%, CAC 40 -4.5% et CAC Small -13.3% ! Sur la période, le fonds est en ligne avec son indice, mais largement pénalisé par les valeurs françaises comme Sopra, Ipsos et Elis. Nous avons réduit notre exposition française au sein du fonds qui se situe désormais à moins de 30% contre 37% fin mai, avec des risques identifiés, entre autres, sur le secteur public, la transition énergétique ou encore les sociétés dont la masse salariale est surreprésentée en France.

PERFORMANCES

Sur l'exercice, le FCP enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice	Performance de l'indice MSCI EMU SMID CAP NR
A	+3.13%	+8.50%
R	+2.62%	
X	+3.65%	
I	+3.67%	
ID	+3.64%	
Z *	-	

* La part Z, créée le 14 février 2022, est non-activée à date.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 15 novembre 2023, les documents réglementaires du FCP ont été mis à jour pour prendre en compte l'introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats (dit « Gate ») et d'un dispositif d'ajustement de la valeur liquidative (« Swing Pricing ») pour le fonds, applicables à compter du 31 décembre 2023.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

Au 30 juin 2023					
	A	I	ID	R	X
Nombre de parts	15 655.56	72 388.13	6.00	11 382.02	39 190.89
Valeur de la part	799.06	97.73	125.70	734.10	871.64
Actif net total	62 101 956.04				

Au 28 juin 2024					
	A	I	ID	R	X
Nombre de parts	13 848.34	14 903.76	231 487.48	9 560.15	31 068.89
Valeur de la part	824.11	101.32	129.53	753.36	903.45
Actif net total	78 178 898.90				

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Dans le cadre de sa gestion le FCP est autorisé à conclure des contrats portant sur des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition sous-jacente aux marchés actions.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Difference » (ci-après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Néant.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	414
Vente Actions	425
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Vente DS/BS	0
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	0
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	1
Vente ETF	2

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA:

Au 28 juin 2024, le portefeuille du fonds SYCOMORE SELECTION MIDCAP était investi à 90.61% en titres éligibles au PEA.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confie la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 924 225 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 492 000 €
Nombre de bénéficiaires : 79, dont 48 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 418 873€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2023.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE SELECTION MIDCAP
Identifiant d'entité juridique : 9695 0016RNYMWEBQLS 07
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le fonds cherche à réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividendes réinvestis), selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs).

Au niveau des entreprises investies, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

- **Un filtre de sélection** : l'actif net du Fonds sera exposé de 50 % à 100 % aux actions cotées d'entreprises dont les activités contribuent aux opportunités de développement durable. Ces sociétés peuvent appartenir à l'une des quatre catégories :
 - **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociale^[1] supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Society & Suppliers de la méthodologie SPICE de Sycomore AM.
 - **Contribution environnementale nette** : Entreprises justifiant d'une note NEC^[2] (contribution environnementale nette) supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Environnement de la méthodologie SPICE.
 - **Leadership SPICE** : Entreprises justifiant d'une note SPICE^[3] supérieure à 3,5/5, traduisant selon l'analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
 - **Transformation SPICE** : Dans la limite de 15 % de l'actif net, les entreprises justifiant, cumulativement,
 - d'une note SPICE comprise entre 3 et 3,5/5,
 - une stratégie revendiquée de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a alors vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.
- **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 - elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM^[4] pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 - elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
 - elle est visée par une controverse de niveau 3/3^[5].

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- Contribution environnementale nette (NEC) ;
- Contribution sociétale des produits et services.

En complément, le Fonds s'engage à investir au moins 70 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

[1] La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agréant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>

[2] La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[3] SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

[4] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

[5] Ibid

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- Contribution Sociétale (CS) : en 2023/2024, le fonds disposait d'une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +22%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +15%.
- Contribution environnementale nette (NEC) : en 2023/2024, le fonds disposait d'une Contribution environnementale moyenne pondérée de +4.2%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution environnementale moyenne pondérée de +3.7%.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Durant l'exercice précédent, les métriques au niveau du fonds étaient les suivantes:

- Contribution Sociétale (CS) : Le fonds disposait d'une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +26%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +16%.

- Contribution environnementale nette (NEC) : Le fonds disposait d'une Contribution environnementale moyenne pondérée de +13%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution environnementale moyenne pondérée de +5%.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) supérieure ou égale à 10%. 26% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 39% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.
 - L'une au moins des deux métriques suivantes, qui répondent aux enjeux de l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») :
 - Note the Good Jobs Rating[1] ≥ 55/100
 - Note environnement Happy@Work[2] ≥ 4.5/5

[1] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552>

[2] Intégré au pilier "People" de SPICE ; plus de détails : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre filtres sont déployés pour éviter l'apparition de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Les entreprises ciblées par au moins l'un des critères ci-dessous ne sont pas considérées comme des investissements durables par la société de gestion :

- Les entreprises ciblées par la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : certaines activités sont ciblées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que défini et révisé annuellement dans la politique de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR ; applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR) tels que la violation des droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité carbone, le pétrole et le gaz.
- Les entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par la société de gestion. -3 correspond à la classification de controverse la plus sévère : ces entreprises

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

- Les entreprises associées à une notation SPICE strictement inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire. Une faible note, inférieure à 3/5, indique une performance en matière de durabilité médiocre portant sur un type au moins d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.
- Les entreprises identifiées lors que l'application de la politique relative aux principales incidences négatives (Politique « PAI »^[1]) de Sycomore AM : elle vise à identifier davantage de risques d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, via les principaux indicateurs d'incidence négative (« indicateurs PAI ») listés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'acte délégué 2022/1288. Les sociétés visées par les critères relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, ne seront pas considérées comme « durables » au sens de SFDR.

^[1] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

- Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
- Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[1] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

- Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
- Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria Group SA	Information Technology	3.6	FRANCE
Infrastrutture Wireless Italiane S.p.A.	Communication Services	3.57	ITALY
Arcadis NV	Industrials	3.48	NETHERLANDS
Ipsos SA	Communication Services	3.4	FRANCE
Virbac SA	Health Care	3.38	FRANCE
De Longhi S.p.A.	Consumer Discretionary	2.9	ITALY
Corticeira Amorim SGPS SA	Materials	2.8	PORTUGAL
ASR Nederland NV	Financials	2.31	NETHERLANDS
SPIE SA	Industrials	2.29	FRANCE
ERG S.p.A.	Utilities	2.27	ITALY
DEME Group NV	Industrials	2.26	BELGIUM

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

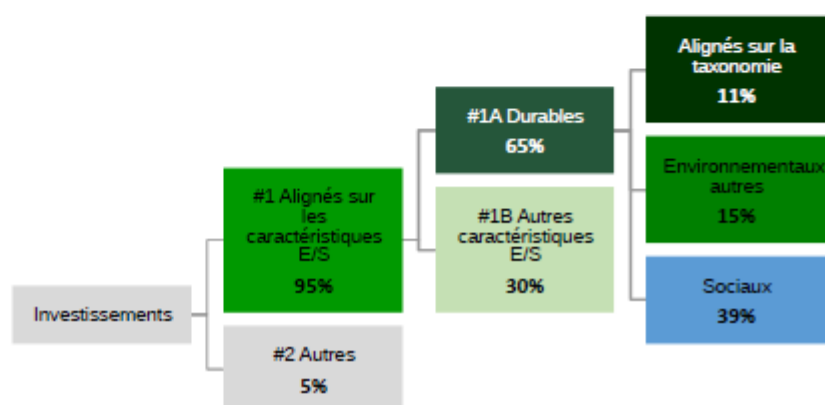
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SeSa S.p.A.	Information Technology	2.1	ITALY
Aalberts N.V.	Industrials	2.09	NETHERLANDS
Alten SA	Information Technology	1.99	FRANCE
Gaztransport & Technigaz SA	Energy	1.92	FRANCE



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Investissements	%
Industrials	28.62
Information Technology	17.18
Consumer Discretionary	14.32
Health Care	10.09
Materials	7.07
Communication Services	6.97
Utilities	3.92
Financials	2.85
Energy	2.72
Real Estate	0.89
Consumer Staples	0.49



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

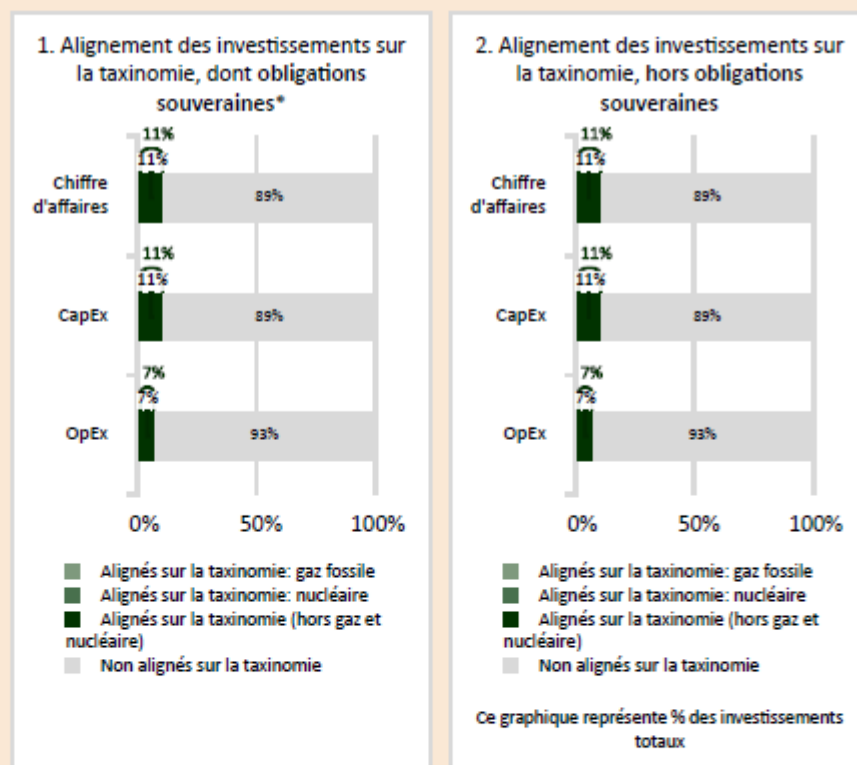
☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Données estimées pour l'alignement à la taxinomie (Source MSCI)

Taux de couverture des données:

Chiffre d'affaires: 100%

revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Capex: 82%
Opex: 81%

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier report des données d'alignement à la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 15%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

39% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre à au moins l'un des quatre critères fixés par le fonds,

identifiés comme apportant des réponses à des défis de développement durable. Identifier si l'investissement répond à un objectif environnemental ou un objectif social est un prérequis de l'analyse avant investissement.

- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
 - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
 - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**

SYCOMORE SELECTION MIDCAP
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION MIDCAP relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483, TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483, TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.10.17 17:45:21 +0200



SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Bilan actif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	73,960,743.17	59,379,861.26
Actions et valeurs assimilées	73,960,743.17	59,379,861.26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	73,960,743.17	59,379,861.26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	4,170,414.23	255,913.49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,170,414.23	255,913.49
Comptes financiers	3,770,174.52	2,725,735.04
Liquidités	3,770,174.52	2,725,735.04
TOTAL DE L'ACTIF	81,901,331.92	62,361,509.79

Bilan passif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	75,200,025.94	64,942,597.17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4,254,739.91	148.81
Report à nouveau (a)	1,543.25	0.01
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2,002,437.98	-3,193,902.80
Résultat de l'exercice (a,b)	725,027.78	353,112.85
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	78,178,898.90	62,101,956.04
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3,722,433.02	259,553.75
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3,722,433.02	259,553.75
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	81,901,331.92	62,361,509.79

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	1,443,661.19	1,222,641.91
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	1,295.41
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	89,119.04	46,216.19
TOTAL I	1,532,780.23	1,270,153.51
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-2,458.84
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-2,458.84
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,532,780.23	1,267,694.67
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-778,728.10	-1,055,584.89
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	754,052.13	212,109.78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-29,024.35	141,003.07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	725,027.78	353,112.85

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Sycomore Asset Management a décidé de mettre en place avec effet au 31/12/2023, un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour rendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque trimestre. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode. La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la Politique de swing pricing de Sycomore Asset Management.

Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services

- 1% TTC maximum pour la part X
- 1.50% TTC maximum pour la part A
- 2% TTC maximum pour la part R
- 1% TTC maximum pour la part I
- 1% TTC maximum pour la part ID

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

15% TTC au-delà de l'indice MSCI EMU SMID CAP Net Return (dividendes réinvestis) pour les parts A,R ,I et ID.

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er juillet 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part X
Capitalisation pour la Part A
Capitalisation pour la Part R
Capitalisation pour la Part I
Capitalisation et/ou distribution pour la Part ID

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part X
Capitalisation pour la Part A
Capitalisation pour la Part R
Capitalisation pour la Part I
Capitalisation et/ou distribution pour la Part ID

Changements affectant le fonds

29/12/2023 : Mise en place du mécanisme de Swing Pricing.

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Actif net en début d'exercice	62,101,956.04	68,173,172.44
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	55,784,994.80	46,130,803.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-40,223,093.55	-60,658,227.53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7,132,990.92	7,735,071.16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7,855,564.07	-11,275,759.29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-309,531.13	-235,545.01
Différences de change	8,269.22	11,840.94
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	784,828.68	12,008,572.44
Différence d'estimation exercice N	2,048,049.22	1,263,220.54
Différence d'estimation exercice N-1	-1,263,220.54	10,745,351.90
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4.14	-82.88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	754,052.13	212,109.78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	78,178,898.90	62,101,956.04

Complément d'information 1

	Exercice 28/06/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,458.78631	
Nombre de titres rachetés	5,266.01131	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	4,491.02064	
Nombre de titres rachetés	6,312.88804	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	22,178.00000	
Nombre de titres rachetés	30,300.00000	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	57,484.37815	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	231,481.48148	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	176,054.01	1.49
Commissions de surperformance	129.95	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	149,434.96	1.99
Commissions de surperformance	2.00	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	300,217.67	0.99
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	27,847.43	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	125,042.08	0.99
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	4,123,233.52
Coupons à recevoir	47,180.71
TOTAL DES CREANCES	4,170,414.23
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	73,266.64
Autres créditeurs divers	3,649,166.38
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	3,722,433.02

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/06/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,770,174.52
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,770,174.52	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	SEK	CHF
Actif			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2,336,482.84	1,976,265.68	785,774.36
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	571.35	-	384,888.73
Comptes financiers	-	-	-
Hors-bilan			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	69,263.41	17,841.88
Total	69,263.41	17,841.88
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	69,263.41	17,841.88
Total	69,263.41	17,841.88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-294,142.46	-643,060.43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-294,142.46	-643,060.43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-294,142.46	-643,060.43
Total	-294,142.46	-643,060.43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,776.49	-28,588.58
Total	8,776.49	-28,588.58
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,776.49	-28,588.58
Total	8,776.49	-28,588.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186,642.05	-431,014.57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-186,642.05	-431,014.57
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-186,642.05	-431,014.57
Total	-186,642.05	-431,014.57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	305,826.72	335,338.66
Total	305,826.72	335,338.66
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	305,826.72	335,338.66
Total	305,826.72	335,338.66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-719,057.48	-1,756,876.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-719,057.48	-1,756,876.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-719,057.48	-1,756,876.05
Total	-719,057.48	-1,756,876.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16,453.30	28,516.72
Total	16,453.30	28,516.72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16,453.30	28,516.72
Total	16,453.30	28,516.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-38,679.75	-362,913.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-38,679.75	-362,913.22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-38,679.75	-362,913.22
Total	-38,679.75	-362,913.22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,543.25	0.01
Résultat	324,707.86	4.17
Total	326,251.11	4.18
Affectation		
Distribution	324,082.47	4.14
Report à nouveau de l'exercice	2,168.64	0.04
Capitalisation	-	-
Total	326,251.11	4.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	231,487.48148	6.00000
Distribution unitaire	1.40	0.69
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4,254,739.91	148.81
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-763,916.24	-38.53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3,490,823.67	110.28
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3,490,823.67	110.28
Capitalisation	-	-
Total	3,490,823.67	110.28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	615.76	891.98	707.26	799.06	824.11
Actif net (en k EUR)	18,419.90	21,225.91	15,158.77	12,509.83	11,412.61
Nombre de titres					
Parts C	29,914.03122	23,796.33515	21,432.84149	15,655.56237	13,848.33737

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-83.46	44.40	73.40	-41.07	-21.24
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-3.48	-3.28	0.52	1.13	5.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	573.73	827.67	653.01	734.10	753.36
Actif net (en k EUR)	5,047.30	5,776.51	3,816.21	8,355.58	7,202.28
Nombre de titres					
Parts C	8,797.32212	6,979.21651	5,844.01127	11,382.01637	9,560.14897

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-77.86	41.08	68.02	-37.86	-19.52
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-6.36	-5.88	-3.54	-2.51	0.91

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	655.67	959.62	764.75	871.64	903.45
Actif net (en k EUR)	22,769.09	38,557.80	27,342.45	34,160.59	28,069.24
Nombre de titres					
Parts C	34,726.00929	40,180.00000	35,753.06953	39,190.88953	31,068.88953

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-88.73	47.68	79.10	-44.82	-23.14
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.54	5.13	5.36	8.55	9.84

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	74.37	108.17	86.21	97.73	101.32
Actif net (en k EUR)	41,750.26	27,642.00	21,849.45	7,075.20	1,510.12
Nombre de titres					
Parts C	561,363.97202	255,524.65192	253,431.49542	72,388.13401	14,903.75586

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-10.06	5.40	8.91	-5.01	-2.59
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.06	-0.04	0.60	0.39	1.10

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	140.02	112.21	125.70	129.53
Actif net (en k EUR)	7.00	6.28	0.75	29,984.65
Nombre de titres				
Parts D	50.00000	56.00000	6.00000	231,487.48148

Date de mise en paiement	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	1.48	0.69	1.40
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) Parts D	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts D	-0.01	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				73,960,743.17	94.60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				73,960,743.17	94.60
AALBERTS NV	35,645.00	37.92	EUR	1,351,658.40	1.73
ALTRI SGPS SA	100,000.00	5.38	EUR	538,500.00	0.69
ARCADIS NV	40,178.00	59.15	EUR	2,376,528.70	3.04
ASM INTERNATIONAL NV	1,143.00	711.80	EUR	813,587.40	1.04
ASR NEDERLAND NV	35,151.00	44.51	EUR	1,564,571.01	2.00
AZELIS GROUP NV	45,337.00	16.76	EUR	759,848.12	0.97
BANKINTER SA	111,210.00	7.63	EUR	848,087.46	1.08
BENETEAU	34,282.00	9.77	EUR	334,935.14	0.43
BREMBO N.V.	83,736.00	10.25	EUR	858,628.94	1.10
BRUNELLO CUCINELLI SPA	17,906.00	93.50	EUR	1,674,211.00	2.14
CANCOM SE	25,000.00	32.26	EUR	806,500.00	1.03
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	7,956.00	65.65	EUR	522,311.40	0.67
COMPUGROUP MEDICAL SE & CO K	13,261.00	23.80	EUR	315,611.80	0.40
CORTICEIRA AMORIM SA	251,073.00	9.01	EUR	2,262,167.73	2.89
DANIELI & CO	51,797.00	35.60	EUR	1,843,973.20	2.36
DELONGHI SPA	85,157.00	29.20	EUR	2,486,584.40	3.18
DEME GROUP	7,379.00	162.20	EUR	1,196,873.80	1.53
DERMAPHARM HOLDING SE	19,802.00	36.00	EUR	712,872.00	0.91
DIETEREN GROUP	6,894.00	198.10	EUR	1,365,701.40	1.75
EIFFAGE	9,481.00	85.76	EUR	813,090.56	1.04
ELIS SA -W/I	51,222.00	20.22	EUR	1,035,708.84	1.32
ERG SPA	66,613.00	23.44	EUR	1,561,408.72	2.00
ESKER SA	8,182.00	175.70	EUR	1,437,577.40	1.84
FIELMANN GROUP AG	30,741.00	42.90	EUR	1,318,788.90	1.69
FISCHER (GEORG)-REG	12,560.00	60.25	CHF	785,774.36	1.01
FUGRO NV	81,866.00	22.56	EUR	1,846,896.96	2.36
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	12,261.00	121.90	EUR	1,494,615.90	1.91
GEA GROUP AG	41,716.00	38.90	EUR	1,622,752.40	2.08
GERRESHEIMER AG	12,207.00	100.30	EUR	1,224,362.10	1.57
HUSQVARNA AB-B SHS	264,076.00	84.94	SEK	1,976,265.68	2.53
ID LOGISTICS GROUP	2,991.00	351.50	EUR	1,051,336.50	1.34
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	243,241.00	9.75	EUR	2,371,599.75	3.03
INTERPUMP GROUP SPA	35,117.00	41.48	EUR	1,456,653.16	1.86

SYCOMORE SELECTION MIDCAP

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IPSOS	29,568.00	58.90	EUR	1,741,555.20	2.23
JENOPTIK AG	45,488.00	27.02	EUR	1,229,085.76	1.57
KEMIRA OYJ	39,309.00	22.76	EUR	894,672.84	1.14
KNORR-BREMSE AG	22,550.00	71.30	EUR	1,607,815.00	2.06
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	18,012.00	87.55	EUR	1,576,950.60	2.02
MARR SPA	109,593.00	12.16	EUR	1,332,650.88	1.70
MELEXIS NV	21,045.00	80.40	EUR	1,692,018.00	2.16
NEMETSCHEK AKT	16,728.00	91.85	EUR	1,536,466.80	1.97
NEXANS SA	12,154.00	102.90	EUR	1,250,646.60	1.60
PUMA SE	22,502.00	42.87	EUR	964,660.74	1.23
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	17,794.00	48.70	EUR	866,567.80	1.11
RENAULT SA	16,636.00	47.84	EUR	795,866.24	1.02
REPLY SPA	6,698.00	137.80	EUR	922,984.40	1.18
ROBERTET SA	3,224.00	817.00	EUR	2,634,008.00	3.37
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	42,430.00	38.60	EUR	1,637,798.00	2.09
SCOR SE	26,069.00	23.66	EUR	616,792.54	0.79
SEGRO PLC	115,299.00	8.98	GBP	1,221,460.90	1.56
SESA SPA	6,766.00	115.30	EUR	780,119.80	1.00
SMITHS GROUP PLC	55,447.00	17.05	GBP	1,115,021.94	1.43
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	91,020.00	11.57	EUR	1,053,101.40	1.35
SOPRA STERIA GROUP	9,557.00	181.10	EUR	1,730,772.70	2.21
SPIE SA - W/I	33,380.00	33.78	EUR	1,127,576.40	1.44
VIRBAC SA	9,195.00	326.50	EUR	3,002,167.50	3.84
Créances				4,170,414.23	5.33
Dettes				-3,722,433.02	-4.76
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				3,770,174.52	4.82
TOTAL ACTIF NET			EUR	78,178,898.90	100.00